

ARRETE DU MAIRE

Portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

2025-ARH-09-1034

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération 07-06-80 en date du 20 juin 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté 2021-ARH-10-1413 en date du 28 octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
I : PHANTHOURATH Souryphil	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	17/12/2025

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au président du centre de gestion,

Fait au Mée-Sur-Seine, Le :

29 SEP. 2025

Pour le Maire,

1^{er} adjoint en charge de la sécurité, des ressources humaines et des relations avec l'agglomération.



Serge DURAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE DU MAIRE

Portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe

2025-ARH-09-1032

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération 07-06-80 en date du 20 juin 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté 2021-ARH-10-1413 en date du 28 octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 : MISSILOU Ludovique	Adjoint technique principal de 2ème classe	17/12/2025
2 : ZEGHOUDI Fatiha	Adjoint technique principal de 2ème classe	17/12/2025

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au président du centre de gestion,

Fait au Mée-Sur-Seine, Le :

29 SEP. 2025

Pour le Maire,

1^{er} adjoint en charge de la sécurité, des ressources humaines et des relations avec l'agglomération.



Serge DURAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE DU MAIRE

Portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de
2^{ème} classe

2025-ARH-09-1030

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération 07-06-80 en date du 20 juin 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté 2021-ARH-10-1413 en date du 28 octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
I : NKANGA Emeric	Adjoint territorial d'animation	01/12/2025

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au président du centre de gestion,

Fait au Mée-Sur-Seine, Le :

29 SEP. 2025

Pour le Maire,

1^{er} adjoint en charge de la sécurité, des ressources humaines et des relations avec l'agglomération.



Serge DURAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE DU MAIRE

Portant tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal

2025-ARH-09-1029

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 1^{er} juin 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération 07-06-80 en date du 20 juin 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté 2021-ARH-10-1413 en date du 28 octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
I : THOMAS Bertrand	Agent de maîtrise	01/12/2025

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au président du centre de gestion,

Fait au Mée-Sur-Seine, Le : **29 SEP. 2025**

Pour le Maire,
1^{er} adjoint en charge de la sécurité, des ressources humaines et des relations avec l'agglomération.



Serge DURAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE DU MAIRE

Portant tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

2025-ARH-09-1031

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu la délibération 07-06-80 en date du 20 juin 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté 2021-ARH-10-1413 en date du 28 octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
I : AZEEM JANJUA Sobia	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2025

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au président du centre de gestion,

Fait au Mée-Sur-Seine, Le :

29 SEP. 2025

Pour le Maire,

1^{er} adjoint en charge de la sécurité, des ressources humaines et des relations avec l'agglomération.



Serge DURAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE DU MAIRE

Portant tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur

2025-ARH-09-1033

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,

Vu la délibération 07-06-80 en date du 20 juin 2007 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,

Vu l'arrêté 2021-ARH-10-1413 en date du 28 octobre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 : VURPILLOT Sylvie	Auxiliaire de puériculture de classe normal	01/12/2025
2 : VENDITTI Fabienne	Auxiliaire de puériculture de classe normal	01/12/2025

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché en Mairie,
- Transmis au président du centre de gestion,

Fait au Mée-Sur-Seine, Le : **29 SEP. 2025**

Pour le Maire,
l^{er} adjoint en charge de la sécurité, des ressources humaines et des relations avec l'agglomération.



Serge DURAND

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.